

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Propriété intellectuelle I (4DR1051)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

RUEDIN Pierre-Emmanuel, assistant-doctorant

Objectifs:

Ce cours a pour but de présenter le droit suisse de la propriété intellectuelle. Il vise à faire acquérir aux étudiants des connaissances de base leur permettant de raisonner au sein du système de protection des biens immatériels, d'en connaître les possibilités, les limites et les finalités socio-économiques, ainsi que de se familiariser avec ses différents éléments (droit d'auteur, droit des designs, droit des brevets d'invention et droit des marques).

Contenu:

En guise d'introduction, il est procédé à l'étude du système de la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique et propriété intellectuelle), de ses sources – avec un accent particulier sur les principales conventions internationales (ADPIC [dans le cadre de l'OMC], Convention de Berne, Traités de l'OMPI [WCT/WPPT], Convention de Paris, Convention sur le brevet européen, etc.) et une présentation des organisations qui les gèrent (OMPI, OMC, etc.) – et des grands principes instaurés par les conventions internationales. Sont ensuite brièvement évoqués les domaines du droit d'auteur, du droit des designs et du droit des brevets d'invention. La seconde partie du cours est consacrée au droit des marques et des indications de provenance.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (deux questions théoriques et une question pratique), sans période de préparation.

Documentation:

Le cours ne comporte pas de polycopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme Claroline.